



Société civile immobilière

Par **JF19**, le **10/11/2008** à **09:53**

J envisage de constituer une sci mais le but rechercher et surtout de me constituer une épargne, est ce réalisable. Ma situation, je suis propriétaire depuis 2000 d'un immeuble acheté en indivision avec mon épouse à l'aide d'un prêt immobilier. deux loyers perçus pour 850 euros total. Ce prêt n'est pas encore amorti en totalité et mon idée réside sur l'éventuelle possibilité de diviser ce bien, de l'inclure dans la sci avec les dettes en cours et surtout de faire souscrire un prêt à cette sci pour financer un des deux logements (dans la limite des loyers perçus) de manière à retrouver un auto financement et de profiter d'une épargne. est ce réalisable ou alors cette situation reste saugrenue ?
Merci de m'éclairer Cordialement.